

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1384

5 juin 2008

SOMMAIRE

Avema S.à r.l.	66398	Meridiam MC S.A.	66402
Bestime S.A.	66389	Midev S.A.	66388
Bonconseil S.A.	66432	Moses S.A.	66431
Cafco International S.A.	66426	Noti Poti S.A.	66400
CAST-Partners Two S.à r.l.	66390	Patron Lepo Holding S.à r.l.	66392
Cersinvest S.A.	66388	Patron Lepo VII S.à r.l.	66423
Charger Lux HoldCo II (Offshore) S.à r.l.	66420	Patron Lepo VI S.à r.l.	66395
Charger Lux HoldCo II (Onshore) S.à r.l.	66398	Patron Weghell Holding S.à r.l.	66425
Charger Lux HoldCo (Offshore) S.à r.l. ..	66393	Patron Weghell II S.à r.l.	66425
Charger Lux HoldCo (Onshore) S.à r.l. ..	66418	Promotions Tavares & Fils, s.à r.l.	66386
Charger Lux HoldCo (Onshore) S.à r.l. ..	66430	Pro-Skill S.A.	66386
C&P Funds	66388	QP Gas Trading (QGII) S.à r.l.	66388
De Cillia Les Carrelages S.à r.l.	66393	QP LNG Services (QGII) S.à r.l.	66388
Den Helder S.A.	66432	Quinn Finance S.à r.l.	66387
Dual Investments Luxembourg S.A.	66389	Rasa Land Investors LuxCo 2 SCA	66425
Fast S.A.	66417	Rewa Lux S.à r.l.	66430
Ferrera S.à r.l.	66430	Richardson Investments (Castel Romano) S.à r.l.	66387
Flint Group Holdings S.à r.l.	66386	Sofilec	66392
Flint Group S.A.	66432	Springwind Investment S.C.A.	66390
FN Hermes S.A.	66431	Stentor Invest Holding S.à r.l.	66431
Gesta Services et Office - Plus, Compact Data Systems	66422	SwissCaps Holding (Luxembourg) S.à r.l.	66428
Immobilière Beim Dreieck SA	66432	Tomatis Institut Luxembourg S.A.	66426
International Masters Publishers Nihon S.à r.l.	66389	Trufidee	66391
IRP Capital S.A.	66391	Truflux	66392
ITP Service S.à r.l.	66429	VILLEROY & BOCH, S.à r.l., Faïencerie de Septfontaines-lez-Luxembourg	66389
KEY Germany RESI S.à r.l.	66429	Vitalitec Belux S.A.	66430
KEY Germany RETAIL S.à r.l.	66397	Xiam S.A.	66386
Luxfin Capital S.A.	66387	Y.L.P. & Fils S.à r.l.	66395

Pro-Skill S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R.C.S. Luxembourg B 70.299.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRO-SKILL S.A.

Signature

Référence de publication: 2008063758/4534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02183. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Flint Group Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.718.675,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 124.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008063767/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02910. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Xiam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 57.977.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008063771/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02918. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Promotions Tavares & Fils, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 1, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 111.104.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/05/2008.

FIDUCIE CONSULT SARL

208, route de Burange, L-3429 DUDELANGE

Signature

Référence de publication: 2008063835/5212/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02445. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Quinn Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 109.510.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008063773/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02923. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Luxfin Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 66.031.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier CONRARD, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Luxembourg, le 06/05/2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vincent THILL / Olivier CONRARD

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008063774/43/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02763. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Richardson Investments (Castel Romano) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 84.769.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des associés tenue en date du 23 avril 2008

1. M. Robin Simon Charles RUSSIAN a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. M. Ian James BROUGH, né à West Bromwich (Royaume-Uni), le 25 juin 1944, demeurant professionnellement à GB-WR5 2BH Worcester (Royaume-Uni), 6, Battenhall Road, a été nommé comme gérant B pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour RICHARDSON INVESTMENTS (CASTEL ROMANO) S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008063852/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03517. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

C&P Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 76.126.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Tanguy LOECHNER-ERNST / Francis NILLES

Mandataire Principal / Sous-Directeur Principal

Référence de publication: 2008063777/1183/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03395. - Reçu 52,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080071099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

QP Gas Trading (QGII) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008063776/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02927. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080071092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

QP LNG Services (QGII) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.724.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008063775/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02925. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080071090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

**Midev S.A., Société Anonyme,
(anc. Cersinvest S.A.).**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 1B, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 57.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MIDEV S.A.

Signature

Référence de publication: 2008063853/4534/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02177. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080071583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Bestime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 120.056.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008063787/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ04114. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080071234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Dual Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 82.158.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008063779/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03482. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080071101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

International Masters Publishers Nihon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 90.372.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 18 avril 2008 de la société International Masters Publishers Nihon S.à r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Nomination du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 18 avril 2008:

Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né 26 août 1970 à s-Gravenhage, Pays-Bas demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

2. Démission du Gérant B suivant en date du 18 avril 2008:

Monsieur Marco Dijkerman, né 5 novembre 1962 à Schiedam, Pays-Bas demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour International Masters Publishers Nihon S.à r.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Fondé de pouvoir

Signatures

Référence de publication: 2008063769/683/23.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ04090. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080071636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

VILLEROY & BOCH, S.à r.l., Faïencerie de Septfontaines-lez-Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 330, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 5.160.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 7 mars 2008

Les associés de la société à responsabilité limitée, VILLEROY & BOCH, S.à r.l., Faïencerie de Septfontaines-lez-Luxembourg, ayant son siège à la Faïencerie de Septfontaines-les-Luxembourg, L-1018 Luxembourg, 330, rue de Rollinger-

grund inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 5.160 ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Patrick Kieffer comme co-gérant de la Société avec effet au 15.03.2008.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer Dr. Peter Delwing, né à D-Saarbrücken, le 11. septembre 1960, demeurant à 36, LohmeyerstraBe, D-66119 Saarbrücken comme co-gérant de la Société à partir du 15.03.2008 pour une durée indéterminée.

Troisième résolution

Le co-gérant Dr. Peter Delwing engage et représente la Société avec la signature conjointe du gérant ou du directeur compétent vis-à-vis de tiers, des banques, des instances judiciaires tant en demandant qu'en défendant, des administrations et plus particulièrement des contributions, des douanes et des postes. Il signe la correspondance journalière, engage et licencie le personnel, fixe les dépenses générales d'administration, règle les approvisionnements et procède à la vente des produits de la Société.

Enregistré à Luxembourg-Sociétés, le 25 mars 2008. Réf: LSO CO/06569. — Reçu 16,- € (seize euros).

Le Receveur (signé): Guy REULAND.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2008064030/206/32.

(080071429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Springwind Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 129.568.

1. Par résolution signée en date du 14 avril 2008, le gérant Springwind S.à r.l. a transféré son siège social du 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg-ville au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, avec effet au 30 avril 2008.

2. Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 17 avril 2008, les associés ont décidé de renouveler le mandat de commissaire au conseil de surveillance des personnes suivantes:

- Bénédicte Moens-Colleaux, avec adresse professionnelle au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg-Ville,
 - Hugh Alexander Briggs, avec adresse au 111, Strang, WC2R OAG Londres, Royaume-Uni
 - Jeremy Leigh Conway, avec adresse au 2, Park St - Citigroup Centre - Level 45, NSW 2000 Sydney, Australie,
- pour une durée venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

3. Par résolution signée en date du 21 avril 2008, le gérant Springwind S.à r.l. a pris la décision de transférer le siège social de la société du 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg-Ville au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, avec effet au 30 avril 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008064031/581/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02898. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

CAST-Partners Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.761.

Extrait de la résolution prise par les gérants de la Société, datée du 6 mai 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 6 mai 2008, de transférer le siège de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg avec effet au 28 janvier 2008.

Luxembourg, le 6 mai 2008.

Jacques de Patoul

Gérant

Référence de publication: 2008064032/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02815. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

IRP Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 83.109.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 8 avril 2008 que:

- la cooptation décidée par le Conseil d'Administration du 20 mars 2007 de nommer M. Tom FABER, employé privé, né le 5 novembre 1979 à Munich (Allemagne), demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur de la société a été ratifiée;

- la démission de M. Tom FABER de ses fonctions d'administrateur a été acceptée.

- M. Bernhard FRANK, né le 15 octobre 1960 à Krefeld (Allemagne), demeurant au En de Siep 36, D-47802 Krefeld (Allemagne) a été nommé aux fonctions d'administrateur de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008064028/717/24.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02718. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Trufidee, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 1.363.

Constituée par acte du 27 mars 1931, publié au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil spécial du 14 avril 1931, n° 28 et prorogée par acte du 1^{er} mars 1961, publié au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil spécial du 6 avril 1961, n° 25.

Les statuts ont été modifiés par actes des 15 juillet 1947, 1^{er} mars 1961, 12 mai 1978, 10 mai 1984, 8 mai 1987, 8 avril 1988, 13 décembre 1989, 28 décembre 1993 et 11 septembre 1998, publiés au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil spécial des 24 septembre 1947, n° 73, 6 avril 1961, n° 25, 26 juillet 1978, n° 160, 22 juin 1984, n° 165, 31 août 1987, n° 239, 4 juillet 1988, n° 181, 25 mars 1994, n° 111 et 4 décembre 1998 n° C 877.

L'Assemblée du 25 avril 2008, en application de l'article 12 des statuts de la société renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Xavier Coirbay pour un terme de 6 ans finissant en 2014.

L'Assemblée élit, en qualité de Commissaire, pour un terme d'un an la société Mazars, réviseur agréé, 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Carlo Göckel / Bernard Trempont

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008064084/3876/22.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03454. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Truflux, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 94.345.

Constituée par acte le 8 juillet 2003, publié au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil spécial du 30 juillet 2003, n° 799.

Les statuts ont été modifiés par actes au 8 septembre 2003 publié au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil spécial du 10 octobre 2003, n° 1065, au 22 décembre 2005 publié au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil spécial du 9 mars 2006, n° 503.

L'Assemblée du 25 avril 2008, en application de l'article 12 des statuts de la société, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Bernard Trempont pour un terme de 6 ans finissant en 2014.

L'Assemblée réélit, en qualité de Commissaire, pour un terme d'un an, la société Mazars, réviseur agréé, 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Carlo Göckel / Bernard Trempont
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008064085/3876/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03413. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Sofilec, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 7.399.

Constituée par acte du 15 octobre 1936, publié au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil spécial, du 30 octobre 1936, n° 87.

Prorogée par acte du 6 octobre 1966, publié au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil spécial, du 3 novembre 1966, n° 144.

Les statuts ont été modifiés par actes des 10 mai 1957, 23 décembre 1961, 3 décembre 1974, 13 décembre 1983, 3 avril 1984, 7 mai 1986, 11 décembre 1992, et 29 juin 1998, publiés au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil spécial des 11 juin 1957 (n° 46), 24 janvier 1962 (n° 6), 5 février 1975 (n° 21), 20 janvier 1984 (n° 16), 30 avril 1984 (n° 117) du 6 août 1986 (n° 222), 1^{er} avril 1993 (n° 141) et 15 octobre 1998 (n° C 745).

L'Assemblée du 25 avril 2008 réélit aux fonctions d'administrateur Messieurs Richard Goblet d'Alviella, Marc Speckaert et Bernard Trempont, pour un terme de six ans finissant en 2014.

L'Assemblée élit, en qualité de Commissaire, pour un terme d'un an, la société Mazars, réviseur agréé, 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Carlo Göckel / Bernard Trempont
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008064083/3876/23.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03415. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Patron Lepo Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 122.759.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 51693 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008064097/211/11.

(080072316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

De Cillia Les Carrelages S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7343 Steinsel, 68, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 42.887.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008064312/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01679. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Charger Lux HoldCo (Offshore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.694,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.248.

In the year two thousand and eight, on the seventeenth day of April.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg,

There appeared:

Charger HoldCo (Offshore) LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA, registered with the State of Delaware under number 4531064,

duly represented by Ms. Delphine Hoer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 17 April 2008.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Charger Lux HoldCo (Offshore) S.à r.l., with registered office at 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, which registration with the Luxembourg trade and companies' register is pending, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 1 April 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the share capital of the Company from the US dollar currency (USD) into the euro currency (EUR), on the basis of the exchange rate displayed on the official website of the European Central Bank (www.ecb.int) on 16 April 2008 at 5 p.m. CET, according to which one euro (EUR 1) is the equivalent of USD 1.5928, so as to bring the capital of the Company from its current amount of twenty-five thousand US dollars (USD 25,000) to fifteen thousand six hundred ninety-four euro (EUR 15,694), divided into fifteen thousand six hundred ninety-four (15,694) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

The Sole Shareholder further resolves to allocate the remaining one euro and sixty-three cents (EUR 1.63) resulting from the above conversion to the share premium account of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of fifteen thousand six hundred ninety-four euro (EUR 15,694) up to sixty-five thousand six hundred ninety-four euro (EUR 65,694) through the issuance of fifty thousand (50,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

All the fifty thousand newly issued shares have been subscribed by Charger HoldCo (Offshore) LLC (as aforementioned) for a total subscription price of fifty thousand euro (EUR 50,000) which shall be allocated to the share capital of the Company.

The subscribed newly issued shares have been paid up by the abovementioned subscriber through a cash contribution of a total amount of fifty thousand euro (EUR 50,000) and such cash contribution is as of now at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at sixty-five thousand six hundred ninety-four euro (EUR 65,694) represented by at sixty-five thousand six hundred ninety-four (65,694) shares with a par value of one euro (EUR 1) each."

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about three thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept avril,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Charger HoldCo (Offshore) LLC, une limited liability company régie sous le droit de Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA, immatriculée avec l'Etat du Delaware sous le numéro 4531064,

ici représentée par Mlle. Delphine Hoer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 17 avril 2008.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique ("Associé Unique") de Charger Lux HoldCo (Offshore) S.à r.l., ayant son siège social à 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés est en cours, constituée par un acte du notaire soussigné du 1^{er} avril 2008, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société").

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir le capital social de la Société du dollar US (USD) en euro (EUR), sur base du taux de conversion figurant sur le site Internet officiel de la Banque Centrale Européenne (www.ecb.int), le 16 avril 2008 à 17 heures CET, selon lequel un euro (EUR 1) correspond à USD 1.5928, afin de convertir le capital de la Société de vingt-cinq mille dollars US (USD 25,000) en quinze mille six cent quatre-vingt quatorze euros (EUR 15,694) divisé en quinze mille six cent quatre-vingt quatorze (15,694) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

L'Associé Unique décide d'attribuer un euro et soixante-treize cents (EUR 1.63) résultant de la conversion ci-dessus à la prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de quinze mille six cent quatre-vingt quatorze euros (EUR 15,694) à un montant de soixante-cinq mille six cent quatre-vingt quatorze euros (EUR 65,694) à travers l'émission de cinquante mille (50,000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Toutes les cinquante mille (50,000) nouvelles parts sociales de la Société ont été souscrites et libérées par Charger HoldCo (Offshore) LLC (susmentionnée) pour un prix total de souscription de cinquante mille euros (EUR 50,000) alloué entièrement au capital social de la Société.

Les nouvelles parts sociales de Société ainsi souscrites ont été libérées par les souscripteurs mentionnés ci-dessus, par un apport en numéraire d'un montant total de cinquante mille euros (EUR 50,000) et cet apport est désormais à la disposition de la Société, tel qu'il a été justifié au notaire soussigné.

Quatrième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article six (6) des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de soixante-cinq mille six cent quatre-vingt quatorze euros (EUR 65,694) représenté par soixante-cinq mille six cent quatre-vingt quatorze (65,694) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ trois mille euro.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. HOEUR, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 avril 2008, Relation: LAC/2008/16371. — Reçu deux cent cinquante euros (250.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008064311/211/113.

(080072032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Y.L.P. & Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4736 Pétange, 88, rue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 75.322.

L'an deux mil huit, le vingt-quatre avril.

Par devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Yvonnick LE PIN, administrateur de sociétés, demeurant à Pétange,

agissant en sa qualité d'associé unique de la société unipersonnelle «Y.L.P. & FILS S.à r.l.», constituée sous la dénomination de «TRADING MECA COMPONENTS S.à r.l.», avec siège à Luxembourg (RC B No 75.322) constituée suivant acte notarié du 23 mars 2000, publié au Mémorial C page 26.884/2000

Lequel comparant a requis le notaire d'acter le changement de l'objet social et la modification de l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. La société a pour objet le transport national et international de voyageurs.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de six cent cinquante euro (€ 650,-).

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: LE PIN, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 29 avril 2008, Relation: EAC/2008/5883. — Reçu: douze euros EUR 12.-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 06 mai 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008064318/207/31.

(080072017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Patron Lepo VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 123.330.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth of April.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole partner of "PATRON LEPO VI S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (limited liability company), having its registered office in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, registered with the Luxembourg register of commerce and companies RCS B 123.330, incorporated by deed of Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated December 15th, 2006, published in the Mémorial C N ° 338, dated March 9th, 2007.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That attendance list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole partner has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Modification of the current fiscal year, which shall start on the 1st January and shall end on the 31st December of the same year.

2.- Amendment of the Articles 20 and 21 which shall read as follows:

" **Art. 20.** The Company's year start on the first of January and end the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the sole manager or the board of management prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

3.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took the following resolution:

Sole resolution

The meeting resolved to approve the amendment of the current fiscal year, which shall now start on the 1st January of each year and shall end on the 31st December of the same year.

The financial year started on December 15th, 2006 has ended on December 31st, 2006.

In consequence Articles 20 and 21 of the Articles of Incorporation shall be read as follows:

" **Art. 20.** The Company's year start on the first of January and end the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the sole manager or the board of management prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zwei tausend acht, den fünfundzwanzigsten des Monates April.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Wird die außerordentliche Generalversammlung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "PATRON LEPO VI S.à r.l.", mit Sitz in L-1116 Luxemburg, 6, rue Adolphe, registriert im Handelsregister in Luxemburg unter der Nummer RCS B 123.330 gemäss notarieller Urkunde vom Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, zu der Zeit Notar in Luxemburg, aufgenommen am 15. Dezember 2006, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 338 vom 9. März 2007, abgehalten.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Régis Galiotto, Jurist, geschäftsansässig in Luxemburg.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführerin und die Versammlung wählt zum Stimmzählerin Frau Flora Gibert, Juristin, geschäftsansässig in Luxemburg.

Sodann stellt der Herr Vorsitzende fest und beauftragt den amtierenden Notar zu beurkunden:

I) Dass aus einer Anwesenheitsliste, unterzeichnet von den Vertretern der Gesellschaft und Anteilhabern, hervorgeht, dass sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind;

diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt der gegenwärtigen Urkunde angeheftet um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

II) Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Anteilhaber, rechtmäßig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen kann.

III) Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung:

1.- Änderung des Geschäftsjahres, welches am ersten Januar des Jahres anfängt und am einunddreissigsten Dezember des selben Jahres aufhört.

2.- Änderung des Artikels 20 und 21, wie folgt:

" **Art. 20.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember jedes Jahres.

Art. 21. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der alleinige Geschäftsführer oder die Geschäftsführung stellen das Inventar, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen."

3.- Verschiedenes.

Nach Beschluß der Tagesordnung faßt die Generalversammlung einstimmig folgenden Beschluß:

Einzigter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Geschäftsjahr der Gesellschaft abzuändern, welches am ersten Januar des Jahres anfängt und am einunddreissigsten Dezember des selben Jahres aufhört.

Das Geschäftsjahr, welches am 15. Dezember 2006 begann, hat am 31. Dezember 2006 aufgehört.

Infolgedessen beschliesst die Generalversammlung Artikels 20 und 21 der Satzung wie folgt abzuändern:

" **Art. 20.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember jedes Jahres.

Art. 21. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der alleinige Geschäftsführer oder die Geschäftsführung stellen das Inventar, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen."

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, gibt hiermit zu Protokoll, dass auf Anfrage der obengenannten erschienenen Personen, die hier vorliegende Ausfertigung in Englisch ausgedrückt ist, welcher eine deutsche Übersetzung beiliegt. Auf Anfrage derselben erschienenen Personen und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text, wird der englische Text massgebend sein.

WORÜBER URKUNDE, hierauf wurde die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg aufgesetzt an dem Tag wie anfangs in diesem Dokument eingetragen.

Nachdem das Dokument den erschienenen Personen vorgelesen wurde, die dem Notar bekannt sind durch ihre Namen, Vornamen, zivilen Status und ihrer Herkunft, haben diese Personen zusammen mit uns, Notar, die hier vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 avril 2008. Relation LAC/2008/17928. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 MAI 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008064308/211/102.

(080071979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

KEV Germany RETAIL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.836.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008064159/239/12.

(080071926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Avema S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6850 Manternach, 1, Um Eer.

R.C.S. Luxembourg B 44.314.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008064163/220/12.

(080072248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Charger Lux HoldCo II (Onshore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 65.694,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.274.

In the year two thousand and eight, on the seventeenth day of April.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg,

There appeared:

Charger Lux HoldCo (Onshore) S.à r.l., with registered office at 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, which registration with the Luxembourg trade and companies' register is pending,

duly represented by Ms. Delphine Hoer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 17 April 2008.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Charger Lux HoldCo II (Onshore) S.à r.l., with registered office at 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, which registration with the Luxembourg trade and companies' register is pending, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 14 April 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the share capital of the Company from the US dollar currency (USD) into the euro currency (EUR), on the basis of the exchange rate displayed on the official website of the European Central Bank (www.ecb.int) on 16 April 2008 at 5 p.m. CET, according to which one euro (EUR 1) is the equivalent of USD 1.5928, so as to bring the capital of the Company from its current amount of twenty-five thousand US dollars (USD 25,000) to fifteen thousand six hundred ninety-four euro (EUR 15,694), divided into fifteen thousand six hundred ninety-four (15,694) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

The Sole Shareholder further resolves to allocate the remaining one euro and sixty-three cents (EUR 1.63) resulting from the above conversion to the share premium account of the Company.

Second Resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of fifteen thousand six hundred ninety-four euro (EUR 15,694) up to sixty-five thousand six hundred ninety-four euro (EUR 65,694) through the issuance of fifty thousand (50,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

All the fifty thousand newly issued shares have been subscribed by Charger Lux HoldCo (Onshore) S.à r.l. (as aforementioned) for a total subscription price of fifty thousand euro (EUR 50,000) which shall be allocated to the share capital of the Company.

The subscribed newly issued shares have been paid up by the abovementioned subscriber through a cash contribution of a total amount of fifty thousand euro (EUR 50,000) and such cash contribution is as of now at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Third Resolution

As a consequence of the above resolutions, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at sixty-five thousand six hundred ninety-four euro (EUR 65,694) represented by at sixty-five thousand six hundred ninety-four (65,694) shares with a par value of one euro (EUR 1) each."

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about three thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept avril,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Charger Lux HoldCo (Onshore) S.à r.l., ayant son siège social à 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés est en cours,

ici représentée par Mlle. Delphine Hoer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 17 avril 2008.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Charger Lux HoldCo II (Onshore) S.à r.l., ayant son siège social à 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés est en cours, constituée par un acte du notaire soussigné du 1^{er} avril 2008, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir le capital social de la Société du dollar US (USD) en euro (EUR), sur base du taux de conversion figurant sur le site Internet officiel de la Banque Centrale Européenne (www.ecb.int), le 16 avril 2008 à 17 heures CET, selon lequel un euro (EUR 1) correspond à USD 1.5928, afin de convertir le capital de la Société de vingt-cinq mille dollars US (USD 25,000) en quinze mille six cent quatre-vingt quatorze euros (EUR 15,694) divisé en quinze mille six cent quatre-vingt quatorze (15,694) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

L'Associé Unique décide d'attribuer un euro et soixante-treize cents (EUR 1.63) résultant de la conversion ci-dessus, à la prime d'émission de la Société.

Deuxième Résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de quinze mille six cent quatre-vingt quatorze euros (EUR 15,694) à un montant de soixante-cinq mille six cent quatre-vingt quatorze euros (EUR 65,694) à travers l'émission de cinquante mille (50,000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Toutes les cinquante mille (50,000) nouvelles parts sociales de la Société ont été souscrites et libérées par Charger Lux HoldCo (Onshore) S.à r.l. (susmentionnée) pour un prix total de souscription de cinquante mille euros (EUR 50,000) alloué entièrement au capital social de la Société.

Les nouvelles parts sociales de Société ainsi souscrites ont été libérées par les souscripteurs mentionnés ci-dessus, par un apport en numéraire d'un montant total de cinquante mille euros (EUR 50,000) et cet apport est désormais à la disposition de la Société, tel qu'il a été justifié au notaire soussigné.

Troisième Résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article six (6) des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de soixante-cinq mille six cent quatre-vingt quatorze euros (EUR 65,694) représenté par soixante-cinq mille six cent quatre-vingt quatorze (65,694) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ trois mille euro.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. HOEUR, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 avril 2008. Relation: LAC/2008/16372. - Reçu deux cent cinquante euros (250. - €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008064310/211/111.

(080072025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Noti Poti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 101.838.

L'an deux mille huit, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "NOTI POTI S.A.", ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 28 B, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 101.838, constituée sous le nom de D.P.I. S.A. suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglister, en date du 7 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 9615 du 28 septembre 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

Le président désigne comme secrétaire Madame Anne LAUER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, le conseil en matière immobilière et la réalisation au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, de toute opération d'achat, vente, promotion, location, et plus généralement toutes opérations et tous conseils se rapportant directement ou indirectement au domaine de l'immobilier.

La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra avoir toute activité industrielle et/ou commerciale, mobilière et/ou immobilière de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de son objet."

2.- Transfert du siège social vers L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

3.- Constatation de la démission de deux administrateurs.

4.- Nomination d'un administrateur.

5.- Changement du commissaire aux comptes

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

La Société pourra avoir toute activité industrielle et/ou commerciale, mobilière et/ou immobilière de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de son objet».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la société vers L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Ivan MARTEL de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué à la gestion journalière de la société tel que déposé au Registre de Commerce et des Sociétés et date du 12 février 2008, et de Monsieur Jérôme GUEZ de son poste d'administrateur de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Andi KOTOBELLI, né à Tirana (Albanie), le 6 février 1981, demeurant à L-1211 Luxembourg, 39, bd Baden Powell aux fonctions d'administrateur. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

Cinquième résolution

L'assemblée révoque SOJOA S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes et le nomme la société PKF Abax Trust, ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy (RCS Luxembourg N ° B.27.761) en son remplacement. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 750,- EUR. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et Passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: H. DA CRUZ, A. LAUER, M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 avril 2008. Relation: LAC/2008/13539. - Reçu € 12,- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 9 avril 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008064317/206/93.

(080072155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Meridiam MC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.093.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Mr Thierry DÉAU, company director, residing at 166, boulevard Montparnasse, F-75014 Paris;
2. Meridiam Infrastructure Managers S. à r.l., having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

Both here duly represented by Christian Steinmetz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies given in Paris / Luxembourg on 17 /14 March, 2008.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to enact the following:

I. Mr Thierry Déau and Meridiam Infrastructure Managers S. à r.l. are the sole Shareholders, (the Shareholders) of MERIDIAM MC S.A., a public limited liability company («Société Anonyme»), incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, dated 26 October 2006, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register under number B 121.093 (the Company);

II. The Company's issued share capital is presently set at thirty-one thousand euros (EUR 31.000) divided into one thousand two hundred and forty (1.240) shares having a par value of twenty-five euros (EUR 25) each;

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Waiver to the right of being duly convened pursuant to Art.70 of the law of 1915 on Commercial Companies;
2. Approval of the amendments and complete restatement of the articles of association of the Company (the "Articles").

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxy-holder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to waive their right of being duly convened pursuant to Art. 70 of the law of 1915 on Commercial Companies. The Shareholders consider themselves as duly convened and have perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to amend and completely restate the articles of association of the Company.

The appearing parties, represented as stated here-above, have thus requested the undersigned notary to enact the following restatement of the Articles:

"Definitions

In this Agreement the following words and expressions have the meanings set opposite them:

"Articles" shall mean the articles of association in the agreed terms to be adopted by the Company and any subsequent amendment thereof;

"Auditors" shall mean the auditors of the Company from time to time

"Beneficiary" shall have the meaning defined under Clause 7.3.1

"Board" shall mean the board of directors of the Company;

"Company" shall have the meaning defined under Clause 1;

"Date of Exercise" shall have the meaning defined under Clause 7.3.3

"Excluded Shareholder" shall have the meaning defined under Clause 7.3.1

"Good Reasons" shall have the meaning defined under Clause 7.3.2 (i)

"First Closing Date" shall have the meaning as defined in the Placement Documentation

"Management Team" shall have the meaning defined under Clause 5.5

"Minimum Stay Date" shall have the meaning defined under Clause 5.5

"Net Asset Value" refers to the calculation of the NAV in the Information Memorandum of Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR.

"Period of Exercise" shall have the meaning defined under Clause 7.3.3

"Permitted Transferee" shall have the meaning defined under Clause 7.2

"Placement Documentation" shall mean the Information Memorandum of Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR and/or its articles of association

"Right of Exclusion" shall have the meaning defined under Clause 7.3.1

"Shareholder" shall mean any Class A or B shareholder in the Company

"Triggering Event" shall have the meaning defined under Clause 7.3.2

Art. 1. Form and name. There exists amongst the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a public limited liability company («société anonyme») under the name of MERIDIAM MC S.A. (the Company).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Board.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of Shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other group company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other group company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

4.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risk and other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 5. Share capital.

5.1. The subscribed share capital is set at thirty-one thousand Euro (31,000 EUR), consisting of one thousand (1,000) class A shares and two hundred and forty (240) class B shares with a par value of twenty-five Euro (25 EUR) each, fully paid up.

5.2. The Company has an authorised share capital of one million seven hundred thousand Euro (EUR 1,700,000) divided into forty thousand (40,000) class A shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) to be drawn pro-rata to the other drawings of class A shareholders in the SICAR, and twenty-eight thousand (28,000) class B shares each with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) fully paid-up.

5.3 The Board is authorised to issue further class A shares and class B shares with or without issuance premium so as to bring the total share capital of one million seven hundred thousand Euro (EUR 1,700,000) from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period of five years as from the date of publication of the present notarial deed. The Board is authorised to determine the conditions governing the subscription and issue of such shares.

5.4 Any additional issue of shares within the authorised share capital shall be offered to the existing Shareholders in proportion (as nearly as practicable) to the aggregate number of shares held by each shareholder within the same class of shares. Each additional issue of shares within the authorised share capital shall be at the same price and on the same terms to each shareholder within the same class of shares. All Shareholders shall be notified of any offer by advance

written notice. After the expiration of the time limit set for the acceptance as specified in the offer notice, further taking into account any confirmation of non subscription by an existing shareholder, the balance of any additional shares shall be offered to the other Shareholders within the same class of shares who have confirmed their subscription and who or which shall, if more than one, be entitled to subscribe for the balance of the shares not taken up by the other Shareholders within the same class in the proportion as nearly as the circumstances will admit to the number of shares then held by each of them respectively. If none of the Shareholders within the relevant class of shares declares to subscribe for the shares so offered, these additional shares may be offered to the Shareholders of any other classes in the proportion as nearly as the circumstances will admit to the number of shares then held by each of them respectively. The additional shares so offered shall not be offered on different terms whether that be more or less favourable than those offered to the original offerees.

5.5 The subscription and holding of shares in the Company shall at all times be restricted to persons actually holding a position within the Meridiam group of companies, whether that be as manager, director, employee, or officer (each a member of the Management Team). Any shareholder who does not or no longer fulfils such condition shall become subject to the forced transfer provisions set forth under Article 7 below. Such restriction shall end on the earlier of the two following dates: (i) 27 October 2011 or (ii) the date on which 70 % of the capital commitments made by investors in MERIDIAM Infrastructure (SCA) SICAR have been committed for investment ((i)=and/or (ii) being=the Minimum Stay Date).

5.6 The subscribed share capital of the Company may further be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of these Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The Shares are and shall remain in registered form.

6.2. A register of the Shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid for each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in the register of Shareholders.

6.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfers.

7.1 General rule - Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the register of the Shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

7.2 Consent Right

A Shareholder may at any time transfer any or all of the shares held by it to any Permitted Transferee (being (i) any other Shareholder of class A or class B shares in the Company or (ii) any new member of the Management Team) provided that such Shareholder shall first have obtained the prior written consent of the Board as may be required prior to executing any such transfer and the Permitted Transferee, if not already a Shareholder, shall first have acknowledged and agreed to the rights and obligations arising out of its shareholding in the Company.

The Board of the Company shall have twenty (20) business days to consent to or reject the transfer. Consent shall be deemed rejected if the Board fails to respond within such period of time.

In case the Board rejects or is deemed to have rejected the proposed offer, it shall, within a period of forty (40) business days starting on the day following that on which it rejected the proposed transfer or was deemed to have rejected it, designate one or more transferees of the shares at a price at least equal to the initial transfer price or, if challenged by the Board, the Net Asset Value calculated at the closest valuation date to the time of the transfer.

In the event that the Board fails to designate within 40 business days one or more proposed transferees, the proposed transfer shall be permitted to take place in the manner and form first notified.

7.3. Forced Transfers - If a Class B Shareholder

(i) ceases to perform or has been discharged as a member of the Management Team,

(ii) violates any term to which is bound by virtue of any Shareholders' agreement entered into from time to time amongst the Shareholders of the Company.

the Board may, at its discretion, initiate a forced withdrawal or right of exclusion towards the relevant Shareholder as set forth below.

7.3.1 Right of Exclusion - Each Shareholder holding class B shares irrevocably agrees, where he/she is concerned and in the cases provided for below (the Excluded Shareholder), to transfer to the per-son(s) nominated by the Board in accordance with Article 7.3.3. (b) hereafter (the Beneficiary(ies)=who so request, such number of class B shares that he/she holds determined as stated hereinafter (the Right of Exclusion). A Beneficiary shall be a new member or an existing class B shareholder designated as such either by a unanimous vote of the members of the Board, or a vote to that effect of more than half of the B Shareholders.

7.3.2. Exercise of the Right of Exclusion - Where applicable, the Board shall be authorised to exercise the Right of Exclusion upon the occurrence of any of the following events (the Triggering Event):

(i) in the event of termination (by dismissal, removal or resignation) by an Excluded Shareholder of his/her functions as a member of the Management Team, prior to the Minimum Stay Date, as a result of (i) his/her termination for "Good Reasons" (as defined below) or, (ii) his/her termination (whether further to a dismissal, removal or resignation) without serious cause (sans cause réelle et sérieuse) as resolved by a majority of the B Shareholders or by unanimous consent of the directors. A termination for "Good Reasons" shall mean any termination as a member of the Management Team as a result of (a) the shareholder's disability or inability to engage any substantial gainful activity by reason of any medically determined impairment which has lasted for a continuous period of not less than 180 days; or (b) full retirement with no intention of providing consultancy services to a competing fund, manager or investment advisor subject to any non competition clause requirements; or (c) death.

(ii) in the event of termination by an Excluded Shareholder of his/her functions as a member of the Management Team, after the Minimum Stay Date, as a result of (i) his/her termination for Good Reasons or (ii) his/her termination (whether further to a dismissal, removal or resignation) without serious cause (sans cause réelle et sérieuse) as resolved by a majority of the B Shareholders or by unanimous consent of the directors

(iii) in the event of termination by an Excluded Shareholder of his/her functions as a member of the Management Team, as a result of his/her termination for any cause other than those provided for in paragraphs (i) and (ii) above, in particular for (a) gross misconduct (faute grave ou lourde) as such terms are defined by applicable law, or (b) before the Minimum Stay Date, or (c) upon a determination by fifty (50) per cent, of the class B Shareholders or all the members of the Board of sufficient grounds for termination;

(iv) at any time, in the event of non respect by a Shareholder of his/her obligation to contribute to the Company as provided for in any shareholders' agreement which might be entered into from time to time amongst the Shareholders of the Company.

7.3.3. Terms of Exercise of the Right of Exclusion - The Right of Exclusion shall concern a certain number of class B shares held on the Date of Exercise of the Right of Exclusion (as defined below) by the Excluded Shareholder, determined as follows:

(i) In the event provided in Article 7.3.2(i) or 7.3.2(ii):

A- if the Date of Exercise of the Right of Exclusion (as defined below) is on or before the 2nd anniversary date of the First Closing Date of Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR, an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR), for the members of the Management Team recruited before the First Closing Date of Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR (the Founders) or if the Date of Exercise of the Right of Exclusion is on or before the 1st anniversary date of the date of recruitment for the members of the Management Team recruited after the First Closing Date of Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR (the New Members), all the class B shares held by the Excluded Shareholder shall be subject to the Right of Exclusion;

B- If the Date of Exercise of the Right of Exclusion is after the 2nd anniversary date of the First Closing Date of Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR for the Founders or if the Date of Exercise of the Right of Exclusion is after the 1st anniversary date of the date of recruitment for the New Members: the fraction of the B shares which must be transferred is equal to:

- $PC - (PC \times (M / T))$

- Where PC = number of B shares held by the Excluded Shareholder on the Date of Exercise of the Right of Exclusion;

- Where M = number of full calendar months between the 2nd anniversary date of the First Closing Date of Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR or the date of the 1st anniversary of the recruitment (as applicable) and the Date of Exercise of the Right of Exclusion; and

- Where T = number of full calendar months between the 2nd anniversary date of the First Closing Date of the Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR or the date of the 1st anniversary of the recruitment (as applicable) and the 7th anniversary of the First Closing Date of Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR.

(ii) in the event provided for in Articles 7.3.2(iii) or 7.3.2(iv), at any time, all the class B shares held by the Excluded Shareholder shall be subject to the Right of Exclusion.

Upon the occurrence of any of the above Triggering Events, the Board, if it resolves to exercise the Right of Exclusion, shall determine and notify the Beneficiary(ies) of the number of shares that each Beneficiary is entitled to purchase pursuant to this Article. In case of an exercise of the Right of Exclusion after the Minimum Stay Date, the Board shall offer the shares of the Excluded Shareholder to all the class B Shareholders in proportion to the shares they already hold.

The price of each share subject to the Right of Exclusion shall be determined as follows:

(a) in the event provided in Article 7.3.2(i) or 7.3.2(H) the price of each share subject to the Right of Exclusion shall be equal to the Net Asset Value calculated at the closest valuation date to the time of the Right of Exclusion.

(b) in the event provided in Articles 7.3.2(iii) or 7.3.2(iv), the price of each share subject to the Right of Exclusion shall be equal to the lesser of (i) Net Asset Value calculated at the closest valuation date to the time of the Right of Exclusion, or (ii) the subscription price paid upon the relevant shares upon subscription.

The Excluded Shareholder shall transfer the shares along with any attaching dividend rights and free of any lien, collateral or surety of any sort whatsoever. The transfer price may be paid in cash or through the issuance of loan notes at the option of the Beneficiaries. In the case described in cases 7.3.2 (i) and (ii), such loan notes will not exceed the Final Calculation Date as defined in the Placement Documentation.

The date of exercise of the Right of Exclusion shall mean, either, the date of presentation of the letter of resignation of the Excluded Shareholder, the date of first presentation of the letter of dismissal or the date on which the relevant body decides as to the removal the Excluded Shareholder from his/her functions as a member of the Management Team (the Date of Exercise).

Upon notification by the Board that he/she qualifies as a Beneficiary, each such Beneficiary shall notify the Excluded Shareholder, the Company and all other Beneficiaries as the case may be of his/her decision to exercise his/her rights within a period of 6 months as from the Date of Exercise (hereinafter the Period of Exercise).

Any sole Beneficiary may exercise the Right of Exclusion for part or all of the shares of any Excluded Shareholder. In case there are several Beneficiaries exercising their respective Right of Exclusion, the shares of any Excluded Shareholder shall be allocated among the Beneficiaries in proportion to the number of shares held by each Beneficiary respectively in proportion to the total number of shares held by the Beneficiaries.

Where the Right of Exclusion is exercised under the cases provided above in Article 7.3.2 (i) and (ii), any Transfer effected in accordance with the said provisions must take place within 3 months as from the Date of Exercise.

Where the Right of Exclusion is exercised under the cases provided above in Articles 7.3.2(iii) and 7.3.2(iv), any Transfer effected in accordance with the said provisions must take place within one month as from the Date of Exercise.

The provisions of Article 7.4 shall be applicable to each transfer organised in accordance with this Article 7.3.

7.4 Common Stipulations - The forced transfer of all or part of the shares of an Excluded Shareholder pursuant to the terms of Article 7.3. (each a Forced Transfer) shall be governed (i) firstly by the special rules set forth under Article 7.3 and (ii) secondarily by the provisions of the present Article 7.4.

The Excluded Shareholder subject to the procedure of Forced Transfer is referred to here below as the Transferor. Each Beneficiary participating in a Forced Transfer is referred to as the Concerned Beneficiary.

7.4.1 Performance of a Forced Transfer - The Transfer of the class B shares is performed by issuing:

(a) to the Transferor (i) in the event of sale, cash or loan notes for an amount equal to the purchase price of the shares or (ii) in the event that the counterpart of the Transfer is not payable in cash, the transfer of such counterpart. In the event that the Transferor, for any reason whatsoever, is not able to receive payment of the price, this price shall, at the request of the Concerned Beneficiary(ies), be deposited with the Caisse des Depots et Consignations. As of the date of such deposit or placement, each Concerned Beneficiary shall be considered to have met his obligations as regards the payment of the price;

(b) by registering the Concerned Beneficiary(ies) as new Shareholders in the register of Shareholders of the Company.

Within three (3) days following receipt by the Transferor of the price or the notification by the Concerned Beneficiary (ies) that he or they have deposited or placed under escrow the price in accordance with item (i) above, along with the receipt of deposit or a copy of the escrow agreement, the Board shall record the transfer of shares in the register of Shareholders. Any rights attaching to the class B shares subject to such Forced Transfer shall pass to the Transferee(s) on the date of the entry in the register of Shareholders.

7.4.2 Notice of Exercise - The decision to pursue the exercise a Forced Transfer belongs individually to each Concerned Beneficiaries). In all cases of Forced Transfer, the initiation of the procedure by the Concerned Beneficiary(ies) must be notified to the Transferor, the Company (i.e., to the Board) and any other Concerned Beneficiary (ies), as the case may be. Each of the Concerned Beneficiary(ies) shall decide individually to proceed or not.

7.4.3 Suspension of the Non-pecuniary Rights of the Transferor - In the case of an exclusion as provided for in Article 7.2, as of the notification of the decision to exercise a Forced Transfer by the Concerned Beneficiary(ies) and until the date of the transfer of ownership of the class B shares by the Transferor, all the non-pecuniary rights of the Transferor attaching to the class B shares shall be suspended. In particular, the Transferor shall no longer be entitled to vote his/her shares. He/she shall continue to be entitled to any dividends, distributions of any type or allocations granted in favour of Shareholders until the date of transfer of ownership of his/her class B shares. He/she continues, where applicable, to benefit from his/her preferential subscription right attaching to the shares.

However, any class B shares subscribed for by the Transferor between the date of notification of the decision to exercise a Forced Transfer and the date of registration of the transfer in the register of Shareholders shall be subject to the Forced Transfer.

7.4.4 Compensation for Damages - The exercise of a Forced Transfer, and in particular of a case of a Right of Exclusion, shall be without prejudice to any potential liability of the Transferor for any losses he/she may have caused to the Company or the other Shareholders, where applicable, for the reasons underlying the Right of Exclusion.

Art. 8. Meetings of the Shareholders of the Company.

8.1. Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.2. The annual general meeting of the Shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on May 30 each year at 10.00 a.m.

If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

8.3. The annual general meeting of the Shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

8.4. Other meetings of the Shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.

9.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2. Each share is entitled to one vote.

9.3. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the Shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

9.4. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

9.5. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the Shareholders present or represented.

9.6. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders.

9.7. A shareholder may act at any meeting of the Shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

9.8. Any shareholder may participate in a meeting of the Shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.9. If all the Shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the Shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Management.

10.1. The Company shall be managed by a Board composed of at least three members who need not be Shareholders of the Company.

They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

10.2. The directors shall be elected by the Shareholders of the Company at the general meeting. The Shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of Shareholders of the Company.

10.3. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of Shareholders of the Company.

Art. 11. Meetings of the Board.

11.1. The Board may appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and the minutes of the general meetings of the Shareholders of the Company.

11.2. The directors of the Company shall meet upon call by any director at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

11.3. Written notice of any meeting of the Board shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

11.4. No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or e-mail, of each member

of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

11.5. Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or e-mail, another director as his or her proxy.

11.6. Any director may participate in a meeting of the Board by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7. The Board can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

11.8. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 5 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every director («résolution circulaire»). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board.

12.1. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman of the Board who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

Art. 13. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915), or by the Articles to the general meeting of Shareholders of the Company fall within the competence of the Board.

Art. 14. Delegation of powers. The Board is authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 15. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any director of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 14.1. of these Articles.

Art. 16. Conflict of interests.

16.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

16.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

16.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the Shareholders of the Company which shall ratify such transaction.

Art. 17. Statutory auditor(s) - Supervisory board.

17.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) («commissaire(s)'). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

17.2. The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of Shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of Shareholders of the Company with or without cause.

17.3. If more than one statutory auditor is appointed they constitute a supervisory board («conseil de surveillance»). The provisions of articles 11 and 12 shall apply mutatis mutandis to the meetings of the supervisory board.

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of each year.

Art. 19. Allocation of profits.

19.1 The class A shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the Class A shares of Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR, an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

The class B shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the Class B shares of Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR.

19.2 Each of the class A shares and class B shares (collectively the Tracker Shares and individually a Tracker Share) shall track the performance and return of the underlying assets acquired with the proceeds of the subscription for the shares of such class. The Company may also create and issue additional Tracker Shares that will track the performance and returns of certain underlying assets.

19.3. From the annual net profits of the Company, five (5) per cent, shall be allocated to the reserve required by the 1915 Companies Act. This allocation shall cease to be mandatory as soon as such legal reserve amounts to ten (10) per cent, of the subscribed share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5. above.

19.4. The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the 1915 Companies Act.

19.5. After the allocation of any profits to the above statutory reserve account and subject to any other mandatory allocation, all further profits shall be distributed and paid to the holders of the shares of each class pro rata to the subscription price paid by in respect of their specific class of shares (nominal value and, as the case may be, share premium), be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the shares of such class (the Investment Income), minus (ii) any costs directly related to such investment (the Investment Costs), items (i) and (ii) to be determined by the Board.

19.6. The general meeting of Shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

19.7. The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 20. Restriction on Asset Disposal Any sale, transfer or distribution of Class A shares held within the Company will need to be approved by 100% of Class A Shareholders of the Company prior to execution.

Art. 21. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of Shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles. In the event the Company is dissolved, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the Shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of Shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915."

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand euro (EUR 1,000).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Mr Thierry DEAU, directeur, ayant pour adresse professionnelle 166, boulevard Montparnasse, F-75014 Paris;
2. Meridiam Infrastructure Managers S. à r.l., ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

les deux parties ici dûment représentés par Christian Steinmetz, avocat, dont l'adresse professionnelle est 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu de procurations données à Paris / Luxembourg le 14 /17 mars 2008.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire représentant les parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme ci-dessus mentionnées, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte de ce qui suit:

I. Mr Thierry DEAU et Meridiam Infrastructure Managers S. à r.l. sont les seuls actionnaires (les Actionnaires) de MERIDIAM MC S.A., une société anonyme constituée selon les lois luxembourgeoises par acte de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, du 26 octobre 2006, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.093 (la Société);

II. Le capital social de la Société est actuellement fixée à trente-et-un mille euro (EUR 31.000) divisé en mille deux cent quarante (1.240) actions ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;

III. L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification et complète refonte des statuts de la Société.

Sur ce, les parties comparantes, agissant par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires décident de renoncer aux formalités de convocation. Les associés se considèrent comme dûment et ont une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leurs a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident de modifier et de refondre complètement les statuts de la Société (les Statuts).

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont ainsi requis le notaire instrumentant de dresser acte de la refonte des Statuts comme suit:

«Définitions

Dans ces statuts les mots et expressions suivants ont les significations suivantes:

- «Actionnaire exclu» a la signification telle que prévue à l'article 7.3.1;
- «Actionnaire» Tout Actionnaire de Classe A ou Classe B de la Société;
- «Bénéficiaire» a la signification telle que prévue à l'article 7.3.1;
- «Cessionnaire autorisé» a la signification telle que prévue à l'article 7.2;
- «Conseil» le conseil d'administration de la Société;
- «Date d'Attente Minimale» a la signification telle que prévue à l'article 5.5;
- «Date d'exercice» a la signification telle que prévue à l'article 7.3.3;
- «Date de première clôture» a la signification telle que prévue dans les Documents de Placement
- «Documents de Placement» signifie le memorandum d'information (information memorandum ou private placement memorandum) ainsi que les statuts de Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR
- «Droit d'exclusion» a la signification telle que prévue à l'article 7.3.1;
- «Fait générateur» a la signification telle que prévue à l'article 7.3.2;
- «Justes Causes» a la signification telle que prévue à l'article 7.3.2 (i);
- «Management Team» a la signification telle que prévue à l'article 5.5;
- «Période d'Exercice» a la signification telle que prévue à l'article 7.3.3;
- «Réviseurs» les réviseurs de la Société de temps en temps;
- «Société» a la signification telle que prévue à l'article 1^{er} ;
- «Statuts» les statuts dans les termes agréés, qui doivent être adoptés par la Société et toute modification postérieure;
- «Valeur nette d'inventaire» se réfère au calcul de la VNI dans le memorandum d'information de Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR;

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est constitué entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront Actionnaires par la suite une société sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de MERIDIAM MCS.A. (la Société).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du Conseil.

2.2. Il peut être créé, par simple décision du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation

complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

3.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

3.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 4. Objet social.

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés en commandite. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra, en outre, investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société de son groupe. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société de son groupe. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

4.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000 EUR), représenté par mille (1.000) actions classe A et deux cent quarante (240) actions classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, entièrement libérées.

5.2. La Société a un capital social autorisé d'un million sept cent mille euros (1.700.000 EUR) divisé en quarante mille (40.000) actions de Classe A, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (25 EUR) à être appelés au prorata des autres appels de fonds des actionnaires classe A de la SICAR et vingt-huit mille (28.000) actions de Classe B, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euro (25 EUR), entièrement libérées.

5.3. Le Conseil est autorisé à émettre d'autres actions de Classe A et de Classe B avec ou sans prime d'émission afin d'augmenter discrétionnairement de temps en temps le capital social total d'un million sept cent mille euros (EUR 1.700.000) et d'accepter les souscriptions pour ces actions dans une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte. Le Conseil est autorisé à déterminer les conditions concernant la souscription et l'émission de ces actions.

5.4 Toute émission additionnelle d'actions dans le capital social autorisé doit être offerte aux Actionnaires existants en proportion du nombre total d'actions détenus par chaque actionnaire dans la même classe d'actions. Chaque émission additionnelle d'actions dans le capital social autorisé doit être du même prix et des mêmes conditions pour chaque actionnaire de la même classe d'actions. Tous les Actionnaires doivent être notifiés de chaque offre à l'avance par une information écrite. Après l'expiration du délai, fixé pour l'acceptation et déterminé dans l'information d'offre, et en prenant en considération davantage toute confirmation de non-souscription par un actionnaire existant, l'équilibre des actions additionnelles doit être offertes aux autres Actionnaires de la même classe d'actions, qui ont confirmé leurs souscriptions et qui, s'il y a plus qu'un, autorisé à souscrire pour l'équilibre des actions qui n'ont pas été souscrits par les autres Actionnaires de la même classe autant que les circonstances vont l'admettre au nombre des actions détenus par chacun respectivement. Si aucun des Actionnaires, dans la classe d'actions nécessaire, déclare souscrire à des actions offerts de cette manière, ces actions additionnelles peuvent être offertes aux Actionnaires de chaque autre classe autant que les circonstances vont l'admettre au nombre des actions détenus par chacun respectivement. Les actions additionnelles offertes de cette manière ne doivent pas être offertes sous d'autres conditions, que ce soit à des conditions plus favorables ou moins favorables que celles qui ont été offertes aux souscripteurs originaires.

5.5. La souscription et la possession des actions de la Société doivent à tout moment être limités aux personnes possédant actuellement une position dans le groupe de sociétés Meridiam, que ce soit comme administrateur, directeur, employé ou comme officier (chacun un membre du Management Team). Tout actionnaire qui ne remplit plus une telle condition, sera soumis aux dispositions de transfert forcé, comme décrit dans l'article 7 ci-dessous. Une telle restriction doit se terminer à la date la plus rapprochée de ces deux dates: (i) le 27 octobre 2011 ou (ii) la date à laquelle 70 % des

capitaux d'engagement, faits par un investisseur pour MERIDIAM Infrastructure (SCA) SICAR, ont été engagés pour investissement ((i) et/ou (ii) étant la Date d'Attente Minimale).

5.6. Le capital social souscrit de la Société pourra davantage être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont et resteront sous forme nominative et le resteront.

6.2. Un registre des Actionnaires sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

6.3. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des actions.

7.1 Règle générale - Le transfert des actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des Actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

7.2 Droit de Consentement - Un Actionnaire peut à n'importe quel moment transférer certaines actions ou la totalité des actions qu'il détient à tout cessionnaire Autorisé (ce dernier étant tout autre Actionnaire d'actions de classe A ou de classe B dans la société ou (ii) tout nouveau membre de l'Equipe de Gestion) pourvu que cet Actionnaire ait obtenu d'abord le consentement écrit au préalable du Conseil tel qu'il peut être exigé avant d'exécuter tout transfert de la sorte et le Cessionnaire Autorisé, s'il n'est pas encore un Actionnaire, devra d'abord avoir reconnu et accepté les droits et obligations résultants de son actionariat au sein de la Société.

Le Conseil de la Société aura vingt (20) jours ouvrables pour accepter ou rejeter le transfert. L'accord sera considéré comme rejeté si la Conseil ne prend pas sa décision dans ce délai imparti.

Dans le cas où le Conseil rejette l'offre proposée ou si cette dernière est considérée comme rejetée, il faudra, dans la limite de quarante (40) jours ouvrables en vigueur le jour suivant le rejet de l'offre proposée ou si cette dernière a été considérée comme rejetée, assigner un ou plusieurs cessionnaires des actions à un prix égal au moins au prix de transfert initial ou, si récusé par le Conseil, à la Valeur Nette d'Actif calculée à la date d'évaluation la plus proche de celle du transfert.

Dans le cas où le Conseil manque à ses obligations et n'assigne pas dans les 40 jours ouvrables impartis un ou plusieurs cessionnaires, le transfert proposé pourra avoir lieu selon les modalités et la forme notifiées au départ.

7.3 Transferts forcés - Si un Actionnaire de Classe B:

(i) cesse d'exercer ou a été démis de ses fonctions en tant que membre de l'Equipe de Gestion, ou

(ii) enfreint toute condition à laquelle il est lié en vertu de tout accord des actionnaires mis en place de temps en temps parmi les Actionnaires de la Société,

le Conseil peut, à sa propre discrétion, initier un retrait imposé ou droit d'exclusion envers l'Actionnaire pertinent tel que décrit ci-dessous.

7.3.1 Droit d'Exclusion - Chaque Actionnaire qui détient des actions de classe B consent irrévocablement, dans la mesure où il/elle est concerné (e) et dans les cas prévus ci-dessous (l'Actionnaire Exclu), de transférer à (aux) la personne (s) nommés par le Conseil conformément à l'Article 7.3.3 (b) ci-après le ou les Bénéficiaire (s) qui le demande, ces actions de classe B qu'il ou elle détient déterminé comme stipulé ci-après (le Droit d'Exclusion). Le bénéficiaire sera un nouveau membre ou un actionnaire de classe B actuel désigné en tant que tel soit par un vote unanime des membres du Conseil, soit par un vote de plus de la moitié des Actionnaires de classe B.

7.3.2 Exercice du Droit d'Exclusion - Si possible, le Conseil sera autorisé à exercer le Droit d'Exclusion si l'un des événements suivants se produit (l'Evènement Déclencheur):

(i) En cas de fin de contrat (suite à une révocation, mutation ou démission) par un/une Actionnaire Exclu(e) de ses fonctions en tant que membre de l'Equipe de Gestion, avant la Date Minimum de Sursis, à la suite de (i) son extinction pour "Raisons valables" (tel que défini ci-dessous) ou, (ii) son extinction (que ce soit suite à une révocation, mutation ou démission) sans cause réelle et sérieuse tel que décidé à la majorité des Actionnaires de classe B ou par consentement anonyme des directeurs. Une extinction de contrat pour "Raisons valables" signifiera toute résiliation en tant que membre de l'Equipe de Gestion à la suite d'un (a) handicap ou d'une incapacité d'engager toute activité substantiellement payante suite à un handicap prouvé médicalement qui a duré pendant une période continue de pas moins de 180 jours; ou (b) d'une retraite sans intention de fournir des services de conseil à un fond compétitif, un directeur ou un conseiller en investissement sujet à toutes exigences de clause non compétitive; ou (c) d'un décès.

(ii) En cas de fin de contrat par un ou une Actionnaire Exclu(e) de ses fonctions en tant que membre de l'Equipe de Gestion, après la Date Minimum de Sursis, à la suite de (i) son extinction pour "Raisons valables" ou, (ii) son extinction (que ce soit suite à une révocation, mutation ou démission) sans cause réelle et sérieuse tel que décidé à la majorité des Actionnaires de classe B ou par consentement anonyme des directeurs.

(iii) En cas de fin de contrat par un ou une Actionnaire Exclu(e) de ses fonctions en tant que membre de l'Equipe de Gestion, à, la suite de (i) son extinction pour toute raison autres que celles prévues aux paragraphes (i) et (ii) ci-dessus, en particulier pour (a) faute grave ou lourde dans la mesure où ces termes sont définis par la loi applicable, ou (b) avant la Date Minimum de Sursis, ou (c) sur décision à cinquante (50) pour cent des Actionnaires de classe B ou de tous les membres du Conseil pour raison suffisante mettant fin au contrat;

(iv) A tout moment, dans le cas de non respect par un (e) Actionnaire de ses obligations de contribution envers la Société tel que prévu dans tout accord d'actionnaires qui peut être mis en place de temps en temps parmi les Actionnaires de la Société.

7.3.3 Conditions d'Exercice du Droit d'Exclusion - Le Droit d'Exclusion concernera un certain nombre d'actions de classe B détenues à la Date d'Exercice du Droit d'Exclusion (tel que défini ci-dessous) par l'Actionnaire Exclu, déterminé comme suit: (i) Dans les cas prévu à l'Article 7.3.2 (i) ou 7.3.2 (ii): A- Si la Date d'Exercice du Droit d'Exclusion (tel que définie ci-dessous) se situe le jour même ou avant la date du 2^{ème} Anniversaire de la Première Date de Clôture de Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR, une société d'investissement en capital à risque régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR), pour les membres de l'Equipe de Gestion embauchés avant la Première Date de Clôture de Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR (les Fondateurs) ou si la Date d'Exercice du Droit d'Exclusion se situe le jour même ou avant la date du 1^{er} Anniversaire de la date de recrutement pour les membres de l'Equipe de Gestion embauchés après la Première Date de Clôture de Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR (les Nouveaux Membres), toutes les actions de classe B détenues par l'Actionnaire Exclu seront soumises au Droit d'Exclusion;

B- Si la Date d'Exercice du Droit d'Exclusion se situe après la date du 2^{ème} Anniversaire de la Première Date de Clôture de Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR pour les fondateurs ou si la Date d'Exercice du Droit d'Exclusion se situe après la date du 1^{er} anniversaire de la date de recrutement pour les nouveaux membres: la fraction d'actions de classe B devant être transférée est égale à:

- $PC - (PC \times (M / T))$

- PC signifie le nombre d'actions de classe B détenues par l'Actionnaire Exclu à la date d'Exercice du Droit d'Exclusion;

- M signifie le nombre de mois entiers calendaires situés entre la date du 2^{ème} Anniversaire de la Première Date de Clôture de Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR ou la date du 1^{er} Anniversaire de la date de recrutement (si possible) et la Date d'Exercice du Droit d'Exclusion; et

- T signifie le nombre de mois entiers calendaires situés entre la date du 2^{ème} Anniversaire de la Première Date de Clôture de Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR ou la date du 1^{er} Anniversaire de la date de recrutement (si possible) et le 7^{ème} Anniversaire de la Première Date de Clôture de Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR.

(ii) Dans le cas prévu aux Articles 7.3.2 (iii) ou 7.3.2 (iv), à tout moment, toutes les actions de classe B détenues par l'Actionnaire Exclu seront soumises au Droit d'Exclusion.

Si l'un des Evènements Déclencheur se produit, le Conseil, s'il décide d'exercer le Droit d'Exclusion, devra déterminer et informer le ou les Bénéficiaires du nombre d'actions que chaque Bénéficiaire est autorisé à acheter conformément à cet Article. Dans le cas de l'exercice du Droit d'Exclusion après la Date Minimum de Sursis, le Conseil proposera les actions de l'Actionnaire Exclu à tous les Actionnaires de classe B proportionnellement aux actions qu'ils détiennent déjà.

Le prix de chaque action soumise au Droit d'Exclusion sera fixé comme suit:

(a) Dans le cas prévu aux Articles 7.3.2 (i) ou 7.3.2 (ii) le prix de chaque action soumise au Droit d'Exclusion sera égal à la valeur nette d'Actif calculée à la date d'évaluation la plus proche de celle du droit d'Exclusion.

(b) Dans le cas prévu aux Articles 7.3.2 (iii) ou 7.3.2 (iv), le prix de chaque action soumise au Droit d'Exclusion sera égal à la moindre valeur nette d'Actif (i) calculée à la date d'évaluation la plus proche de celle du droit d'Exclusion, ou (ii) le prix de souscription réglé sur les actions respectives dès la souscription.

L'Associé Exclu devra transférer les actions ensemble avec les droits de dividende y attachés, déchés de toute sorte de droit de rétention, de couverture ou de sûreté. Le prix de cession est payable en espèces ou par l'émission de [loan notes] au choix des Bénéficiaires. Dans le cas décrit sous 7.3.2 (i) et (ii), ces [loan notes] ne vont pas excéder la Date de Calcul Final telle que définie dans les Documents d'Offre.

La date de l'exercice du Droit d'Exclusion signifie, soit la date de la présentation de la lettre de résignation de l'Associé Exclu, la date de première présentation de la lettre de révocation, soit la date à laquelle le corps en charge décide de la révocation de l'Associé Exclu de ses fonctions en tant que membre de l'Equipe de Gestion (la Date d'Exercice).

Sur notification par le Conseil d'Administration qu'il/elle qualifie comme Bénéficiaire, chaque Bénéficiaire devra notifier l'Associé Exclu, la Société et tous les autres Bénéficiaires, selon le cas, de sa décision d'exercer ses droits endéans une période de 6 mois à partir de la Date d'Exercice (ci-après la Période d'Exercice).

Chacun des Bénéficiaires peut exercer le Droit d'Exclusion pour une partie ou pour toutes les actions d'un Associé Exclu. Au cas où il y a plusieurs Bénéficiaires exerçant leur Droit d'Exclusion respectifs, les actions de n'importe quel Associé Exclu seront allouées parmi les Bénéficiaires proportionnellement au nombre d'actions tenus respectivement par chaque Bénéficiaire par rapport au nombre d'actions total tenu par les Bénéficiaires.

Lorsque le Droit d'Exclusion est exercé dans les cas prévus à l'Article 7.3.2 (i) et (ii) ci-dessus, chaque Cession effectuée en accord avec les dispositions doit avoir lieu endéans trois mois à partir de la Date d'Exercice.

Lorsque le Droit d'Exclusion est exercé dans les cas prévus à l'Article 7.3.2 (iii) et 7.3.2 (iv) ci-dessus, chaque Cession effectuée en accord avec les dispositions doit avoir lieu endéans un mois à partir de la Date d'Exercice.

Les dispositions de l'Article 7.4 seront applicables à chaque cession organisée en accord avec cet Article 7.3.

7.4 Dispositions Communes - La cession forcée de toutes ou partie des actions d'un Associé Exclu conformément aux dispositions de l'Article 7.3. (chacun une Cession Forcée) sera gouverné (i) premièrement par les règles spéciales prévues sous l'Article 7.3 et (ii) deuxièmement par les dispositions de cet Article 7.4.

L'Associé Exclu soumis à la procédure de la Cession Forcée est désigné ci-dessous comme le Cédant. Chaque Bénéficiaire participant à une Cession Forcée est désignée comme Bénéficiaire Concerné.

7.4.1 Réalisation d'une Cession Forcée - La Cession des actions classe B est réalisée en émettant:

(a) au Cédant (i) en cas de vente, espèces ou [loan notes] pour un montant égal au prix d'achat des actions ou (ii) au cas où la contrepartie de la Cession n'est pas payable en espèces, la cession de cette contrepartie. Au cas où le Cédant, pour une quelconque raison, n'est pas capable de recevoir le paiement du prix, ce prix sera, à la requête du (des) Bénéficiaire(s) Concerné(s), déposé à la Caisse de Dépôt et Consignations. A partir du jour de tel dépôt ou placement, chaque Bénéficiaire Concerné sera considéré comme ayant rempli ses obligations en ce qui concerne le paiement du prix;

(b) en enregistrant le(s) Bénéficiaire(s) Concerné(s) comme Actionnaires nouveaux dans le registre des Actionnaires de la Société.

Endéans trois (3) jours suivant réception par le Cédant du prix ou la notification par le(s) Bénéficiaire(s) Concerné(s) que lui ou eux ont déposé ou placé sous fiducie le prix en accord avec l'article (i) ci-dessus, ensemble avec le reçu du dépôt ou une copie du contrat de fiducie, le Conseil enregistrera la cession d'actions au registre des Actionnaires. Tous les droits attachés aux actions classe B soumis à une telle Cession Forcée passeront au Cédé au jour de l'entrée au registre des Actionnaires.

7.4.2 Notice d'Exercice - La décision de poursuivre l'exercice d'une Cession Forcée appartient individuellement à chaque Bénéficiaire Concerné. Dans tous les cas d'une Cession Forcée, l'initiation de la procédure par le Bénéficiaire Concerné doit être notifiée au Cédant, la Société (i.e. le Conseil) et chaque autre Bénéficiaire Concerné, selon le cas. Chacun des Bénéficiaires Concernés décidera individuellement de procéder ou non.

7.4.3 Suspension des droits non-pécuniaires du Cédant - En cas d'exclusion telle que prévue à l'Article 7.2, depuis la notification de la décision d'exercer une Cession Forcée par le Bénéficiaire Concerné et jusqu'à la date du transfert de la propriété des actions classe B par le Cédant, tous les droits non-pécuniaires du Cédant attachés aux actions classe B seront suspendus. En particulier, le Cédant n'aura plus le droit de voter en vertu de ses actions. Il/Elle continuera à avoir droit aux dividendes, distributions et tous types ou allocations allouées en faveur d'Actions jusqu'à la date du transfert de propriété de ses actions classe B. Il/Elle continue, selon le cas, de bénéficier de son droit de souscription préférentiel attaché aux actions.

Chaque action classe B souscrite par le Cédant entre la date de la notification de la décision d'exercer une Cession Forcée et la date d'enregistrement du transfert au registre des Actionnaires sera soumise au Transfert Forcé.

7.4.4 Dommages et intérêts - L'exercice d'un Transfert Forcé, et en particulier en cas de Droit d'Exclusion, se fera sous réserve de la responsabilité éventuelle du Cédant pour toute perte qu'il/elle aura causé à la Société ou aux autres Associés, selon le cas, pour les raisons soumises au Droit d'Exclusion.

Art. 8. Assemblées des Actionnaires de la Société.

8.1. Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, dresser ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.2. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 30 mai de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

8.3. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

8.4. Les autres assemblées générales des Actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

9.1. Les délais de convocation et quorums requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des Actionnaires de la Société, sauf indication contraire dans les présents Statuts.

9.2. Chaque action donne droit à une voix.

9.3. Sauf indication contraire par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

9.4. Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

9.5. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une deuxième assemblée des Actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des Actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des Actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés.

9.6. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et des obligataires.

9.7. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

9.8. Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des Actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou Actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

9.9. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Administration de la Société.

10.1. La Société sera dirigée par un Conseil comprenant au moins trois membres, qui ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un délai ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

10.2. Les administrateurs seront élus par les Actionnaires lors de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société. Les Actionnaires détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société.

10.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires de la Société.

Art. 11. Réunions du Conseil.

11.1. Le Conseil peut nommer un président parmi ses membres et pourra désigner une secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des assemblées générales des Actionnaires de la Société.

11.2. Les administrateurs de la Société seront convoqués sur appel de tout administrateur au lieu indiqué sur l'avis de convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

11.3. Un avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

11.4. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du conseil d'administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou courrier électronique. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

11.5. Tout membre du Conseil pourra se faire représenter aux Conseils en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire.

11.6. Tout membre du Conseil peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

11.7. Le Conseil ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce conseil d'administration de la Société. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

11.8. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 5 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant

les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration de la Société («résolution circulaire»). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil.

12.1. Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés par le président du conseil d'administration de la Société qui en aura assumé la présidence ou par deux membres du Conseil.

12.2. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (le cas échéant) ou par tout administrateur de la Société.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée sur les sociétés commerciales (la Loi de 1915) ou par les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil est autorisé à nommer des fondés de pouvoir de la Société, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout administrateur ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 14.1. des Statuts.

Art. 16. Conflit d'intérêts.

16.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou son administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

16.2. Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

16.3. Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des Actionnaires de la Société qui devra ratifier une telle transaction.

Art. 17. Commissaire(s) aux comptes - Conseil de Surveillance.

17.1. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. Le commissaire sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

17.2. Le commissaire sera nommé par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société.

17.3. Si plusieurs commissaires sont nommés, ils constitueront un conseil de surveillance. Les stipulations des articles 11 et 12 s'appliqueront mutatis mutandis aux réunions du conseil de surveillance.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des Bénéfices.

19.1. Les actions de classe A suivent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans les actions de classe A de Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR, une société d'investissement en capital à risque, régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg.

Les actions de classe B suivent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans les actions de classe B de Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR.

19.2. Chacune des actions de classe A et de classe B (en cas de pluralité les Actions Traçantes et individuellement une Action Traçante) devra tracer la performance et le rendement des actifs sous-jacents par la procédure de la souscription des actions de cette classe. La Société peut aussi créer et émettre des Actions Traçantes supplémentaire qui traceront la performance et le rendement des actifs sous-jacents.

19.3. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5) qui seront affectés à la réserve légale requis par la Loi de 1915 concernant les sociétés commerciales. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

19.4. Les dividendes pourront être payés en euro ou en toute autre devise choisie par le Conseil et devront être payés au lieu et délais fixés par le Conseil. Le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915 concernant les sociétés commerciales.

19.5. Après distribution des bénéfices au compte de la réserve légale ci-dessus et conformément aux dispositions obligatoires, tous les bénéfices restants seront distribués et payés aux détenteurs d'actions de chaque classe au pro rata du prix de souscription pour leur classe d'actions spécifiques (valeur nominale, et le cas échéant, prime d'émission) ont droit à une dividende égale à (i) tous les produits et tous revenus réalisés par la Société (y compris, sans limitation, les dividendes les gains sur capital, le boni de liquidation les produits d'une vente ou tous produits ou revenu) sur leur investissement direct dans les avoirs acquis grâce aux produits de la souscription pour les actions de cette classe (le Revenu Net d'Investissement) moins (ii) tous les coûts directement liés à cet investissement (les Coûts d'Investissement), les points (i) et (ii) étant déterminés par le Conseil.

19.6. L'assemblée générale des Actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Art. 20. Restriction de la vente d'actifs. Toute vente, transfert ou distribution des actions de classe A, détenues par la Société, devront être approuvés par 100 % des Actionnaires de classe A de la Société avant exécution.

Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société adoptée dans les mêmes conditions que celles nécessaires pour modifier les Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des Actionnaires de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915 concernant les sociétés commerciales.»

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui incombent à la Société à la suite du présent acte sont estimés à mille euros (EUR 1.000).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ce mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Steinmetz et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008. LAC/2008/12378. — Reçu douze euros Eur 12.-

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Signé par Maître Jean-Joseph WAGNER, Notaire de résidence à Sanem, agissant en vertu d'un mandat verbal en remplacement de sa collègue Maître Martine Schaeffer, Notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente.

Référence de publication: 2008064331/239/890.

(080071886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Fast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.084.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/05/2008.

EASIT S.A.

Signature

Référence de publication: 2008064304/3579/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01862. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Charger Lux HoldCo (Onshore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.694,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.249.

In the year two thousand and eight, on the seventeenth day of April.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg,

There appeared:

Charger HoldCo (Onshore) LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA, registered with the State of Delaware under number 4531066,

duly represented by Ms. Delphine Hoer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 17 April 2008.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Charger Lux HoldCo (Onshore) S.à r.l., with registered office at 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, which registration with the Luxembourg trade and companies' register is pending, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 1 April 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the share capital of the Company from the US dollar currency (USD) into the euro currency (EUR), on the basis of the exchange rate displayed on the official website of the European Central Bank (www.ecb.int) on 16 April 2008 at 5 p.m. CET, according to which one euro (EUR 1) is the equivalent of USD 1.5928, so as to bring the capital of the Company from its current amount of twenty-five thousand US dollars (USD 25,000) to fifteen thousand six hundred ninety-four euro (EUR 15,694), divided into fifteen thousand six hundred ninety-four (15,694) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

The Sole Shareholder further resolves to allocate the remaining one euro and sixty-three cents (EUR 1.63) resulting from the above conversion to the share premium account of the Company.

Second Resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of fifteen thousand six hundred ninety-four euro (EUR 15,694) up to sixty-five thousand six hundred ninety-four euro (EUR 65,694) through the issuance of fifty thousand (50,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

All the fifty thousand newly issued shares have been subscribed by Charger HoldCo (Onshore) LLC (as aforementioned) for a total subscription price of fifty thousand euro (EUR 50,000) which shall be allocated to the share capital of the Company.

The subscribed newly issued shares have been paid up by the abovementioned subscriber through a cash contribution of a total amount of fifty thousand euro (EUR 50,000) and such cash contribution is as of now at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Third Resolution

As a consequence of the above resolutions, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at sixty-five thousand six hundred ninety-four euro (EUR 65,694) represented by at sixty-five thousand six hundred ninety-four (65,694) shares with a par value of one euro (EUR 1) each."

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about three thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept avril,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Charger HoldCo (Onshore) LLC, une limited liability company régie sous le droit de Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA, immatriculée avec l'Etat du Delaware sous le numéro 4531066,

ici représentée par Mlle. Delphine Hoeur, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 17 avril 2008.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de Charger Lux HoldCo (Onshore) S.à r.l., ayant son siège social à 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés est en cours, constituée par un acte du notaire soussigné du 1^{er} avril 2008, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société").

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir le capital social de la Société du dollar US (USD) en euro (EUR), sur base du taux de conversion figurant sur le site Internet officiel de la Banque Centrale Européenne (www.ecb.int), le 16 avril 2008 à 17 heures CET, selon lequel un euro (EUR 1) correspond à USD 1.5928, afin de convertir le capital de la Société de vingt-cinq mille dollars US (USD 25,000) en quinze mille six cent quatre-vingt quatorze euros (EUR 15,694) divisé en quinze mille six cent quatre-vingt quatorze (15,694) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

L'Associé Unique décide d'attribuer un euro et soixante-treize cents (EUR 1.63) résultant de la conversion ci-dessus, à la prime d'émission de la Société.

Deuxième Résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de quinze mille six cent quatre-vingt quatorze euros (EUR 15,694) à un montant de soixante-cinq mille six cent quatre-vingt quatorze euros (EUR 65,694) à travers l'émission de cinquante mille (50,000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Toutes les cinquante mille (50,000) nouvelles parts sociales de la Société ont été souscrites et libérées par Charger HoldCo (Onshore) LLC (susmentionnée) pour un prix total de souscription de cinquante mille euros (EUR 50,000) alloué entièrement au capital social de la Société.

Les nouvelles parts sociales de Société ainsi souscrites ont été libérées par les souscripteurs mentionnés ci-dessus, par un apport en numéraire d'un montant total de cinquante mille euros (EUR 50,000) et cet apport est désormais à la disposition de la Société, tel qu'il a été justifié au notaire soussigné.

Troisième Résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article six (6) des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de soixante-cinq mille six cent quatre-vingt quatorze euros (EUR 65,694) représenté par soixante-cinq mille six cent quatre-vingt quatorze (65,694) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ trois mille euro.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. HOEUR, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 avril 2008. Relation: LAC/2008/16370. — Reçu deux cent cinquante euros (250 - €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 AVRIL 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008064313/211/113.

(080072043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Charger Lux HoldCo II (Offshore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.694,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.298.

In the year two thousand and eight, on the seventeenth day of April.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg,

There appeared:

Charger Lux HoldCo (Offshore) S.à r.l., with registered office at 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, which registration with the Luxembourg trade and companies' register is pending,

duly represented by Ms. Delphine Hoer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 17 April 2008.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Charger Lux HoldCo II (Offshore) S.à r.l., with registered office at 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, which registration with the Luxembourg trade and companies' register is pending, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 14 April 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the share capital of the Company from the US dollar currency (USD) into the euro currency (EUR), on the basis of the exchange rate displayed on the official website of the European Central Bank (www.ecb.int) on 16 April 2008 at 5 p.m. CET, according to which one euro (EUR 1) is the equivalent of USD 1.5928, so as to bring the capital of the Company from its current amount of twenty-five thousand US dollars (USD 25,000) to fifteen thousand six hundred ninety-four euro (EUR 15,694), divided into fifteen thousand six hundred ninety-four (15,694) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

The Sole Shareholder further resolves to allocate the remaining one euro and sixty-three cents (EUR 1.63) resulting from the above conversion to the share premium account of the Company.

Second Resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of fifteen thousand six hundred ninety-four euro (EUR 15,694) up to sixty-five thousand six hundred ninety-four euro (EUR 65,694) through the issuance of fifty thousand (50,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

All the fifty thousand newly issued shares have been subscribed by Charger Lux HoldCo (Offshore) S.à r.l. (as aforementioned) for a total subscription price of fifty thousand euro (EUR 50,000) which shall be allocated to the share capital of the Company.

The subscribed newly issued shares have been paid up by the abovementioned subscriber through a cash contribution of a total amount of fifty thousand euro (EUR 50,000) and such cash contribution is as of now at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Third Resolution

As a consequence of the above resolutions, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at sixty-five thousand six hundred ninety-four euro (EUR 65,694) represented by at sixty-five thousand six hundred ninety-four (65,694) shares with a par value of one euro (EUR 1) each."

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about three thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept avril,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Charger Lux HoldCo (Offshore) S.à r.l., ayant son siège social à 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés est en cours,

ici représentée par Mlle. Delphine Hoer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 17 avril 2008.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de Charger Lux HoldCo II (Offshore) S.à r.l., ayant son siège social à 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés est en cours, constituée par un acte du notaire soussigné du 1^{er} avril 2008, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société").

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir le capital social de la Société du dollar US (USD) en euro (EUR), sur base du taux de conversion figurant sur le site Internet officiel de la Banque Centrale Européenne (www.ecb.int), le 16 avril 2008 à 17 heures CET, selon lequel un euro (EUR 1) correspond à USD 1.5928, afin de convertir le capital de la Société de vingt-cinq mille dollars US (USD 25,000) en quinze mille six cent quatre-vingt quatorze euros (EUR 15,694) divisé en quinze mille six cent quatre-vingt quatorze (15,694) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

L'Associé Unique décide d'attribuer un euro et soixante-treize cents (EUR 1.63) résultant de la conversion ci-dessus, à la prime d'émission de la Société.

Deuxième Résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de quinze mille six cent quatre-vingt quatorze euros (EUR 15,694) à un montant de soixante-cinq mille six cent quatre-vingt quatorze euros (EUR 65,694) à travers l'émission de cinquante mille (50,000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Toutes les cinquante mille (50,000) nouvelles parts sociales de la Société ont été souscrites et libérées par Charger Lux HoldCo (Offshore) S.à r.l. (susmentionnée) pour un prix total de souscription de cinquante mille euros (EUR 50,000) alloué entièrement au capital social de la Société.

Les nouvelles parts sociales de Société ainsi souscrites ont été libérées par les souscripteurs mentionnés ci-dessus, par un apport en numéraire d'un montant total de cinquante mille euros (EUR 50,000) et cet apport est désormais à la disposition de la Société, tel qu'il a été justifié au notaire soussigné.

Troisième Résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article six (6) des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de soixante-cinq mille six cent quatre-vingt quatorze euros (EUR 65,694) représenté par soixante-cinq mille six cent quatre-vingt quatorze (65,694) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ trois mille euro.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. HOEUR, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 avril 2008. Relation: LAC/2008/16374. — Reçu deux cent cinquante euros (250.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 AVRIL 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008064314/211/111.

(080072073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Gesta Services et Office - Plus, Compact Data Systems, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8393 Olm, 42, rue de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 19.991.

L'an deux mil huit, le onze mars.

Par devant Maître Paul DECKER notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean Bernard dit John NEUMAN, fiscaliste, demeurant actuellement à L-9980 Wilwerdange, Maison 32, agissant en son nom personnel qu'en sa qualité d'administrateur-délégué de

2.- La société anonyme holding de droit luxembourgeois NERI-PARTALUX S.A. ayant son siège social actuellement à L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon (RCS Luxembourg N ° B.27.009).

Lesquels associés, agissant comme ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls et unique associés représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée "GESTA SERVICES et OFFICE - PLUS, COMPACT DATA SYSTEMS" avec siège social à L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.

que la société a été constituée suivant acte reçu par Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 19 novembre 1982, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 5 du 7 janvier 1983,

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Echternach en date du 8 août 1988, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 308 du 23 novembre 1988,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 19.991

Ensuite les associés, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire pour laquelle ils se reconnaissent valablement convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, la résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social de la société est transféré vers L-8393 Olm, 42, rue de Capellen, et en conséquence le premier paragraphe de l'article 2 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2. (1^{er} paragraphe).** Le siège social est établi dans la Commune de Kehlen."

Deuxième résolution

Les associés décident de proroger la durée de la société pour une durée indéterminée et en conséquence de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** La société existe pour une durée indéterminée.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de convertir le capital social de 1.250.000,- LUF en 30.986,69 EUR (cours de conversion officiel) et d'augmenter le capital social à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), moyennant versement en espèces d'un montant total de 13,31 EUR, avec fixation de la valeur nominale des actions à 24,80 EUR.

Libération

La libération a eu lieu immédiatement moyennant versements en espèces par les actionnaires au prorata des actions qu'ils détiennent, de sorte que la somme de 13,31 Euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions précédentes l'article 5, premier alinéa des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre euros quatre-vingts cents (24,80 EUR) chacune."

Cinquième résolution

Les associés confirment pour une durée indéterminée le mandat du gérant unique Monsieur John Bernard NEUMAN, prénommé, lequel pourra engager et représente la société par sa seule signature.

Sixième résolution

Les associés décident de reformuler l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.»

Frais

Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la prédite société et sont évalués sans nul préjudice à 900,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Eich en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée, le mandataire des comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. NEUMAN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mars 2008. Relation: LAC/2008/10672. - Reçu € 12,-- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 20 mars 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008064315/206/66.

(080072140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Patron Lepo VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 123.331.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth of April.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole partner of "PATRON LEPO VII S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (limited liability company), having its registered office in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, registered with the Luxembourg register of commerce and companies RCS B 123.331, incorporated by deed of Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated December 15th, 2006, published in the Mémorial C N ° 339, dated March 9th, 2007.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That attendance list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole partner has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Modification of the current fiscal year, which shall start on the 1st January and shall end on the 31st December of the same year.

2.- Amendment of the Articles 20 und 21 which shall read as follows:

" **Art. 20.** The Company's year start on the first of January and end the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the sole manager or the board of management prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

3.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took the following resolution:

Sole resolution

The meeting resolved to approve the amendment of the current fiscal year, which shall now start on the 1st January of each year and shall end on the 31st December of the same year.

The financial year started on December 15th, 2006 has ended on December 31st, 2006.

In consequence Articles 20 and 21 of the Articles of Incorporation shall be read as follows:

" **Art. 20.** The Company's year start on the first of January and end the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the sole manager or the board of management prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, they signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zwei tausend acht, den fünfundzwanzigsten des Monates April.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Wird die außerordentliche Generalversammlung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "PATRON LEPO VII S.à r.l.", mit Sitz in L-1116 Luxemburg, 6, rue Adolphe, registriert im Handelsregister in Luxemburg unter der Nummer RCS B 123.331 gemäss notarieller Urkunde vom Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, zu der Zeit Notar in Luxemburg, aufgenommen am 15. Dezember 2006, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 339 vom 9. März 2007, abgehalten.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Régis Galiotto, Jurist, geschäftsansässig in Luxemburg.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführerin und die Versammlung wählt zum Stimmzählerin Frau Flora Gibert, Juristin, geschäftsansässig in Luxemburg.

Sodann stellt der Herr Vorsitzende fest und beauftragt den amtierenden Notar zu beurkunden:

I) Dass aus einer Anwesenheitsliste, unterzeichnet von den Vertretern der Gesellschaft und Anteilhabern, hervorgeht, dass sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind;

diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt der gegenwärtigen Urkunde angeheftet um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

II) Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Anteilhaber, rechtmäßig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen kann.

III) Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung:

1.- Änderung des Geschäftsjahres, welches am ersten Januar des Jahres anfängt und am einunddreissigsten Dezember des selben Jahres aufhält.

2.- Änderung des Artikels 20 und 21, wie folgt:

" **Art. 20.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember jedes Jahres.

Art. 21. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der alleinige Geschäftsführer oder die Geschäftsführung stellen das Inventar, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen."

3.- Verschiedenes.

Nach Beschluß der Tagesordnung faßt die Generalversammlung einstimmig folgenden Beschluß:

Einzigter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Geschäftsjahr der Gesellschaft abzuändern, welches am ersten Januar des Jahres anfängt und am einunddreissigsten Dezember des selben Jahres aufhält.

Das Geschäftsjahr, welches am 15. Dezember 2006 begann, hat am 31. Dezember 2006 aufgehört.

Infolgedessen beschliesst die Generalversammlung Artikel 20 der Satzung wie folgt abzuändern:

" **Art. 20.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember jedes Jahres.

Art. 21. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der alleinige Geschäftsführer oder die Geschäftsführung stellen das Inventar, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen."

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, gibt hiermit zu Protokoll, dass auf Anfrage der obengenannten erschienenen Personen, die hier vorliegende Ausfertigung in Englisch ausgedrückt ist, welcher eine deutsche Übersetzung beiliegt. Auf Anfrage derselben erschienenen Personen und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text, wird der englische Text massgebend sein.

WORÜBER URKUNDE, Hierauf wurde die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg aufgesetzt an dem Tag wie anfangs in diesem Dokument eingetragen.

Nachdem das Dokument den erschienenen Personen vorgelesen wurde, die dem Notar bekannt sind durch ihre Namen, Vornamen, zivilen Status und ihrer Herkunft, haben diese Personen zusammen mit uns, Notar, die hier vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2008, Relation LAC/2008/17929. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR COPIE CONFORME à l'original, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008064306/211/102.

(080071951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Patron Weghell Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 124.400.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 51703 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008064136/211/11.

(080071933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Patron Weghell II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 124.572.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 51705 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008064142/211/11.

(080071896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Rasa Land Investors LuxCo 2 SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.176.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008064145/5770/12.

(080071816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Tomatis Institut Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6795 Grevenmacher, 6, rue de Wecker.

R.C.S. Luxembourg B 102.587.

L'an deux mil huit, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «TOMATIS INSTITUT LUXEMBOURG S.A.» (RC B No 102.587) avec siège à L-1661 Luxembourg, 25, Grand-Rue, constituée suivant acte notarié du 4 août 2004, publié au Mémorial C 1100 du 29 octobre 2004.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Sacha AROSIO, employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marie-Josée QUINTUS-CLAUDE; employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Joachim FEHR, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-1661 Luxembourg, 25, Grand-Rue à L- 6795 Grevenmacher, 6, rue de Wecker,
2. Modification afférente de l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de L- 1661 Luxembourg à L- 6795 Grevenmacher, 6, rue de Wecker, et de modifier l'article 2 alinéa 1^{er} comme suit:

Art. 1^{er}. alinéa 1^{er}. Le siège social de la société est établi sur le territoire de la Commune de Grevenmacher.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à huit cent soixante euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: FEHR, AROSIO, QUINTUS-CLAUDE, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 29 avril 2008, Relation: EAC/2008/5890. — Reçu: douze euros EUR 12,-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 08 mai 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008064333/207/48.

(080072018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Cafco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 20.903.

In the year two thousand eight, on the twenty-second day of April.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "CAFECO INTERNATIONAL S.A.", a société anonyme having its registered office in L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, constituted by a notarial deed on October 13, 1983, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 337 of November 22, 1983 and the Articles of Incorporation have been modified at last pursuant by a notarial deed on December 20th, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number C-452 of February 21, 2008.

The meeting was opened by Mr Robert REICHERTS, lawyer, residing professionally in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mr Mustafa NEZAR, lawyer, residing at Russange (F).

The meeting elected as scrutineer Mr Philippe GAILLOT, Director, residing in Beyren Les Sierck(F).

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Modification of article 9 of the by-laws.
2. Decision to transfer the registered address of the Company
3. Other.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the date of the annual general meeting of shareholders from the 30th September at 4 p.m., into the 14th of May at 4 p.m. and for the first time in 2008.

Second resolution

The General Meeting decides to amend the article 9 which henceforth reads as follows:

" **Art. 9.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the 14th of May at 4 p.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day."

Third resolution

The General Meeting decides to transfer the registered address of the Company from L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, to L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately ONE THOUSAND EUROS (1,000.- EUR).

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxy holder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CAFECO INTERNATIONAL S.A. avec siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 20.903, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CAFECO EUROPE S.à.r.l, suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Differdange, en date du 13 octobre 1983, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations no 337 en date du 22 novembre 1983, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, de

résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 20 décembre 2007, publié au Mémorial Recueil C des Sociétés et Associations, no 452 du 21 février 2008.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Robert REICHERTS, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe GAILLOT, Directeur, demeurant à Beyren Les Sierck (F).

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Modification de l'article 9 des statuts.
- 2) Décision de transférer le siège social de la société.
- 3) Divers.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 30 septembre à 16.00 heures, au 14 mai à 16.00 heures et pour la première fois en 2008.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 9. L'Assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 14 mai à 16.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de transférer son siège social de L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à MILLE EUROS (1.000,- Euros).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: R. REICHERTS, M. NEZAR, P. GAILLOT, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2008, LAC/2008/17871. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008064334/220/103.

(080072201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

SwissCaps Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 110.638.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 mai 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008064153/239/12.
(080071978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

KEV Germany RESI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 130.843.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 mai 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008064157/239/12.
(080071936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

ITP Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 1, Zone Industrielle Bombicht.
R.C.S. Luxembourg B 99.791.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendacht, den sechsten Mai.
Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtswohnsitze zu Echternach.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung IDEAL TIME PERSONAL SERVICE GmbH, mit Sitz in D-54343 Föhren, Europaallee 8, eingetragen beim Handelsregister B des Amtsgerichts Wittlich unter der Nummer 4214,

hier vertreten durch ihren einzelvertretungsberechtigten Geschäftsführer Herrn Karl-Heinz JÜNGELS, Geschäftsführer, wohnhaft in D-54413 Bescheid, Auf der Acht 12.

Welche Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchte nachstehende Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung ITP Service S.à r.l., mit Sitz in L-6947 Niederanven, 1, Z.I. Bombicht, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 99.791 (NIN 2004 2404 420) gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 17. März 2004, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 502 vom 13. Mai 2004.

II.- Dass das Kapital der Gesellschaft sich augenblicklich auf zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500,-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (€ 125,-).

III.- Dass die Gesellschaft keine Immobilien besitzt.

IV.- Dass mit Ausnahme der Kosten der gegenwärtigen Auflösung, alle Schulden der Gesellschaft bezahlt sind.

V.- Dass die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, die alleinige Eigentümerin dieser Anteile ist und dass sie die folgenden Beschlüsse gefasst hat:

Erster Beschluss

Die Gesellschaft ITP Service S.à r.l. wird mit Wirkung zum heutigen Tage an aufgelöst.

Zweiter Beschluss

Die Aktiva und die Passiva der Gesellschaft werden von der alleinigen Anteilinhaberin persönlich übernommen.

Dritter Beschluss

Dem Geschäftsführer wird volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates betreffend die Geschäftsführung erteilt.

Vierter Beschluss

Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden während fünf Jahren an folgender Adresse aufbewahrt werden: D-54343 Föhren, Europaallee 8.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung hat der Komparent, handelnd wie eingangs erwähnt, die gegenwärtige Urkunde zusammen mit dem handelnden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: K.-H. JÜNGELS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 07 mai 2008, Relation: ECH/2008/610. — Reçu douze euros € 12,00.

Le Receveur (signé): MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 09 mai 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008064359/201/44.

(080071663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Charger Lux HoldCo (Onshore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.249.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 51594 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008064118/211/11.

(080072047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Rewa Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 30, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.195.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 19 mai 2008.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss, L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2008064485/667/15.

Enregistré à Diekirch, le 8 mai 2008, réf. DSO-CQ00063. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080071780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Ferrera S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 90.821.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008064486/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03557. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Vitalitec Belux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Beelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 102.212.

Le bilan au 31.03.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 19 mai 2008.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss, L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2008064487/667/15.

Enregistré à Diekirch, le 8 mai 2008, réf. DSO-CQ00065. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080071782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Moses S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 66.074.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008064447/1212/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03355. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

FN Hermes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 92.044.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 19 mai 2008.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss, L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2008064471/667/15.

Enregistré à Diekirch, le 8 mai 2008, réf. DSO-CQ00062. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080071764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Stentor Invest Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.602.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008064472/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03489. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Immobilière Beim Dreieck SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 7, rue Laduno.

R.C.S. Luxembourg B 92.066.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Erpeldange, le 19 mai 2008.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss, L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2008064473/667/15.

Enregistré à Diekirch, le 8 mai 2008, réf. DSO-CQ00056. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080071765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Den Helder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 94.075.

Les comptes annuels au 31 décembre ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008063753/693/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02007. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Flint Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008063768/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02912. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Bonconseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 71.935.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008063780/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03483. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.